

# **ATLAS CARTOGRAPHIQUE**

La façade maritime de la Picardie s'étend sur près de 80 km. Elle présente des traits morphologiques variés. La large et profonde entaille de l'embouchure de la Baie de Somme sépare les Bas-Champs de la cote sableuse du Marquenterre ourlée de dunes qui sont fixées par la forêt de pins à l'intérieur. L'embouchure de la rivière Authie limite ce domaine au Nord. Cette façade peut être découpée en cinq entités naturelles :

- 1. les falaises maritimes crayeuses de Mers-les-Bains a Ault, prolongement des falaises crayeuses du Pays de Caux - 7 km**
- 2. la digue de galets des Bas-Champs de Cayeux prolongée par les pouliers de galets et les dunes au Nord de Cayeux-sur-Mer jusqu'a la pointe du Hourdel - 16 km**
- 3. la Baie de Somme du Hourdel au Crotoy avec son système de digues et de renclôtures gagnées sur la mer - 31 km**
- 4. le massif dunaire du Marquenterre - 16 km**
- 5. la baie d'Authie - 8 km**

Les figures proposées au lecteur suivent ce découpage géomorphologique car les enjeux et les usages en découlent directement. Les différents faciès géomorphologiques correspondant aux 5 planches cartographiques sont décrit ci-dessous.

### **1. Falaises maritimes crayeuses de Mers-les-Bains a Ault**

Les falaises vives maritimes crayeuses de Mers-les-Bains à Ault sont verticales, hautes de 60 a 80 m et soumises à l'érosion sous les actions marines et continentales. La géomorphologie de ces falaises est particulièrement remarquable. Elles sont entaillées par des vallées sèches. L'estran est constitué d'un plateau rocheux suite au recul de la falaise. Ce recul est estimé en moyenne à 10 a 20 cm/an, 70 cm/an à Ault. Les ouvrages de défense contre la mer, dont "la Casquette", sont positionnées en avancée par rapport au littoral environnant.

La plaine submersible relativement plate des Bas-Champs de Cayeux se situe en avancée par rapport à la falaise morte située dans le prolongement de la falaise vive précédente. C'est une zone de colmatage quaternaire. Le cordon de galets qui s'étend sur 16 km la protège. En arrière, les Bas-Champs comprennent divers remaniements des zones de galets, des dépressions humides, des mares à hutte, des étangs et pièces d'eau diverses à salinité variée, des prairies et cultures.

## **2. Digue de galets des Bas-Champs de Cayeux Hable-d'Ault prolongée par les pouliers de galets et les dunes au Nord de Cayeux-sur-Mer jusqu'à la pointe du Hourdel**

Le cordon de galets comprend deux secteurs différents de part et d'autre de l'urbanisation de Cayeux-sur-Mer. La digue de galets des Bas-Champs de Cayeux est un véritable ouvrage de défense contre la mer. Y succèdent des pouliers de galets et de dunes de Brighton-la Molière à la Pointe du Hourdel. Il s'agit d'un ensemble de cordons successifs actifs et fossiles du poulier de l'estuaire de la Somme provenant de l'effritement des falaises normandes et picardes. Ils se caractérisent par :

- des cordons de galets actifs ou "crochons de galets" générés par la dynamique sédimentaire du cordon des Bas-Champs mettant en jeu la houle et les galets. Intercalés de sables et de vases, ils progressent vers le Nord-Est et la pointe du Hourdel. C'est un ensemble géomorphologique original et exceptionnel. La pénétration de la mer s'effectue par l'extrémité des pouliers ou par infiltration dans les pannes et les dépressions humides.
- l'évolution des pouliers est modifiée par le prélèvement de galets pour la restauration de la digue des Bas-Champs ou l'industrie du galet. Le cordon de galets est artificialisé face à "Brighton" par l'exploitation industrielle passée et actuelle.
- des cordons de galets recouverts localement par des dunes. L'évolution du massif dunaire a été perturbée par la Route Blanche. Des travaux de fixation des sables ont été réalisés par le SMBS-GLP.
- des cordons de galets fossiles en arrière de la route blanche, exploités par l'industrie du galet. Cette exploitation a mis à jour de vastes plans d'eau près du Hourdel.

La progression de la pointe du Hourdel s'effectue par l'érosion de la partie Sud fossile. La position du chenal de sortie de l'estuaire de la Somme le long de la pointe du Hourdel vers le blockhaus est une source de processus érosifs. Une zone d'accumulation de sédiments est notée à la pointe du Hourdel. Le littoral entre Cayeux et Le Hourdel connaît une tendance à l'accumulation, contrairement aux zones plus au Sud.

## **3. Baie de Somme du Hourdel au Crotoy avec son système de digues et de renclôtures gagnées sur la mer**

La Baie de Somme est un ample estuaire actif aux fonds très peu profonds soumis à la dynamique hydro-sédimentaire qui met en jeu les courants de marée et les matériaux fins. Cette zone de sédimentation marine est constituée de sables et de vases. L'estuaire tend à se combler naturellement. Ce phénomène de colmatage de la Baie de Somme s'est accentué du fait des aménagements humains : digues de renclôture, travaux maritimes. Les "mollières" recouvertes uniquement lors des fortes marées (herbus ou près sales ou schorres), progressent rapidement. La Baie de Somme Sud comprend les mollières avec des chenaux et des mares à hutte, depuis Le Hourdel jusqu'à la falaise morte du Cap-Hornu.

#### **4. Massif dunaire du Marquenterre**

La Baie de Somme intérieure jusqu'au Crotoy comprend les plus vastes zones de mollières, de nombreux plans d'eau de chasse à la hutte. Le recouvrement des mollières possible lors des marées de vive eau (immersion plusieurs fois par mois), atteint la route départementale et les autres digues lors des vives eaux d'équinoxe.

Les renclôtures de la Basse vallée de la Somme sont soustraites à l'action directe de la mer par la voie ferrée : renclôtures de niveau topographique assez bas, avec de nombreux chenaux. La rencloture Elluin à Noyelles-sur-Mer forme une excroissance au fond de la baie. Les renclôtures du Crotoy et le bassin des chasses bordent le pourtour Nord de la baie.

Le marais arrière-dunaire du Crotoy est limité coté mer par un bourrelet dunaire soumis à l'érosion. Il abrite des mares de chasse et un étang.

Les renclôtures situées entre ces marais et le massif dunaire du Marquenterre, au niveau de l'estuaire de la Maye, comprennent le Parc ornithologique aménagé du Marquenterre. L'estuaire externe de la Baie de Somme, estran particulièrement large avec la Baie de la Maye et ce parc ornithologique constituent la réserve naturelle de la Baie de Somme.

Au sein de ce système estuarien actif, la partie Nord de l'estuaire ancienne est soumise à l'érosion de la Maye à la pointe de St Quentin. La digue du parc ornithologique est également soumise à l'érosion.

En revanche, l'exhaussement des fonds de la baie se traduit par une zone de sédimentation du banc de l'Islette à la pointe de St-Quentin, le développement des barres sableuses parallèles et extérieures à ce banc et le colmatage de l'anse Bidard.

Le Sud du massif dunaire sableux du Marquenterre comprend le vaste domaine du Marquenterre, la dune de la Pyramide, la dune des Blancs jusqu'au chemin d'accès à la mer du Bout-d'Amont. Ce large massif dunaire de 3 à 4 km de large culmine autour de 30 m d'altitude. Les dunes bordières du Marquenterre situées au Nord de la Nouvelle Pointe sont soumises à l'érosion, avec la persistance de siffle-vents aux dunes des Blancs. L'estran fait environ 1 km de large. L'érosion importante de la dune bordière est fortement accentuée aux abords immédiats de la station de Quend-Plage. Les dunes de l'Authie sont de formation récente avec un relief complexe, des dépressions. Leur largeur ne dépasse pas 1,5 km environ. La dune bordière est fragilisée par la surfréquentation au Nord du centre nautique de Fort-Mahon-Plage. Le massif dunaire est diversifié et dynamique depuis Fort-Mahon-Plage. La pointe de Routhiauville ou de la dune blanche progresse.

#### **5. Baie d'Authie**

Ce système estuarien est également actif, sur une espace moindre par rapport à la Baie de Somme. Il abrite des chenaux, vasières, mollières, cours d'eau et plans d'eau de chasse à la hutte. Le recouvrement des mollières s'effectue lors des marées de vive eau. La digue du Fer à cheval protège les terres des renclôtures plus ou moins humides.

La rive gauche du cours de l'Authie est étroite. Les digues de renclôtures sont peu marquées vers l'amont et l'ancien "Pont à Cailloux".

# Limites du DPM

## Evolution du trait de côte

# Délimitation du Domaine Public Maritime sur communes du littoral Planche 1

## Légende :

Délimitation du D.P.M. naturel suivant :

- Arrêté
- Laisse de mer
- Liaisons

Délimitation du D.P.M. portuaire suivant :

- Arrêté

Evolution du trait de côte :

- ↑ Accrétion
- ↑ Erosion
- Contour communal

Réalisation : MAT / SIG

Date : octobre 2012

Source : IGN ED CARTO - SCAN 25

DDTM 80

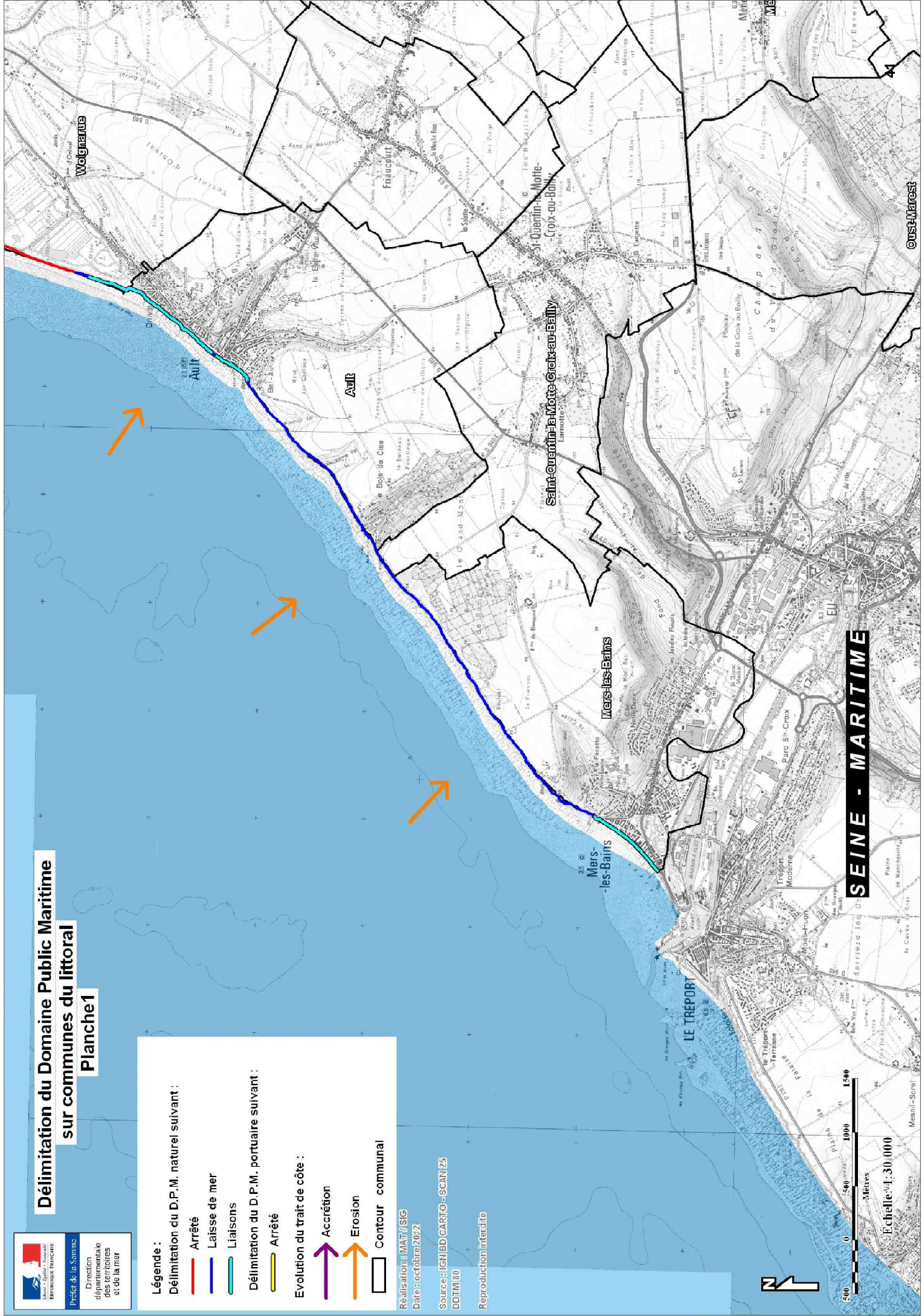
Reproduction interdite



500 0 500 1000 1500  
Mètres

Echelle : 1 : 50 000

**SEINE - MARITIME**



# Délimitation du Domaine Public Maritime

## sur communes du littoral

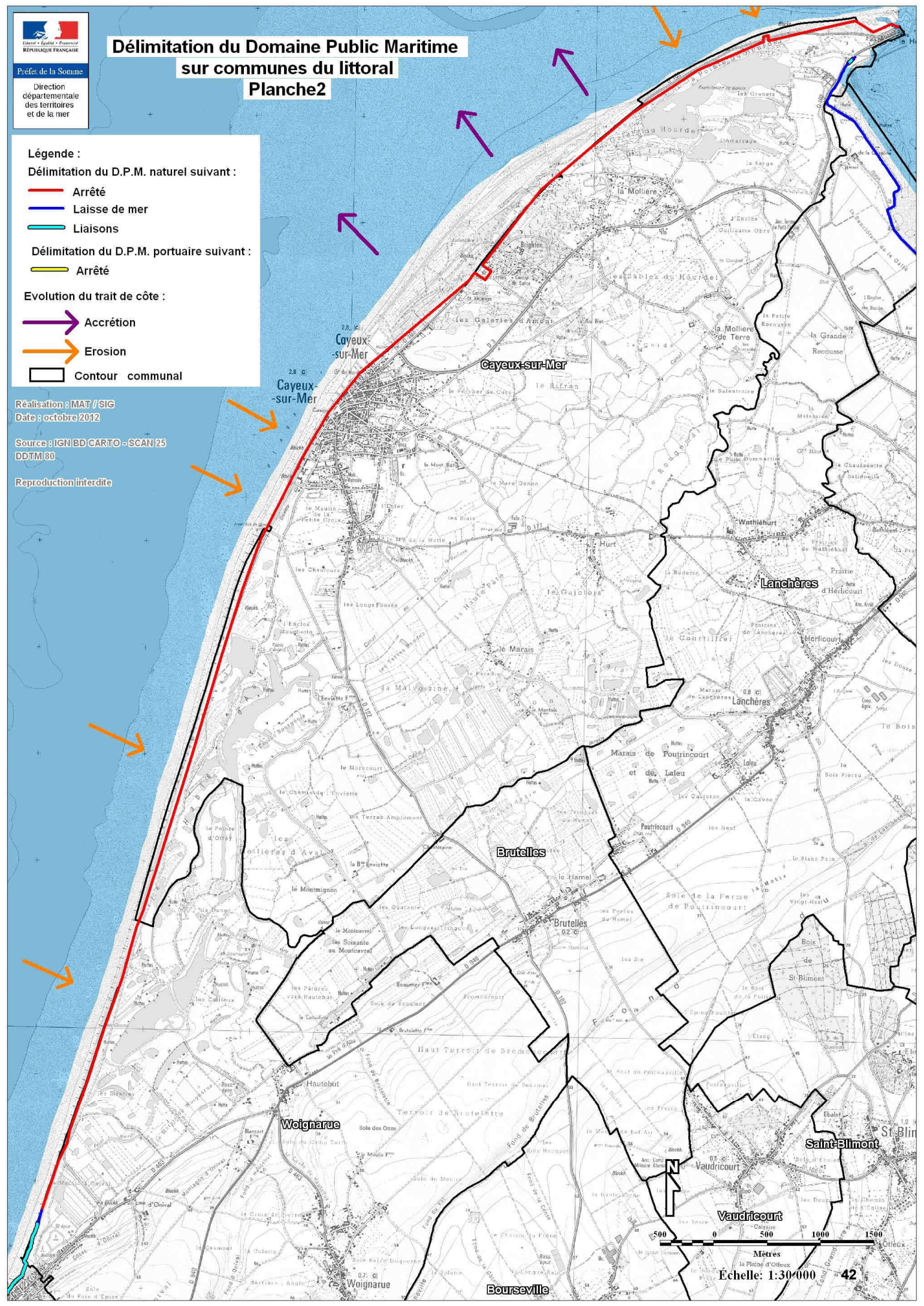
### Planche 2

- Légende :**
- Délimitation du D.P.M. naturel suivant :**
- Arrêté
  - Laisse de mer
  - Liaisons
- Délimitation du D.P.M. portuaire suivant :**
- Arrêté
- Evolution du trait de côte :**
- ➔ Accrétion
  - ➔ Erosion
  - Contour communal

Réalisation : MAT / SIG  
Date : octobre 2012

Source : IGN BD CARTO - SCAN 25  
DDTM 80

Reproduction interdite



### Délimitation du Domaine Public Maritime sur communes du littoral

#### Planche 3

**Légende :**

**Délimitation du D.P.M. naturel suivant :**

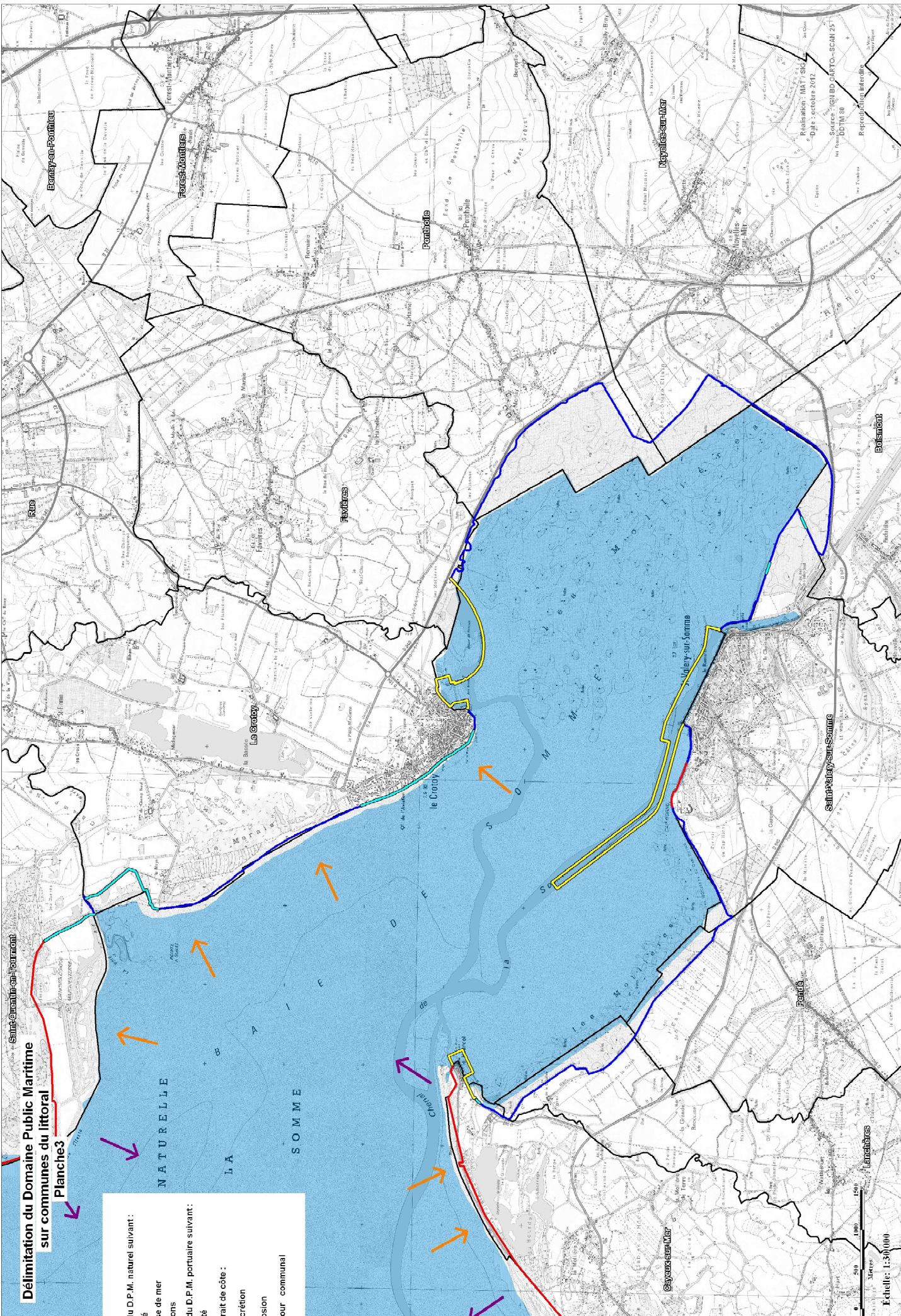
- Arrêté
- Laisse de mer
- Liaisons

**Délimitation du D.P.M. portuaire suivant :**

- Arrêté

**Evolution du trait de côte :**

- ↑ Accrétion
- ↓ Erosion
- Contour communal





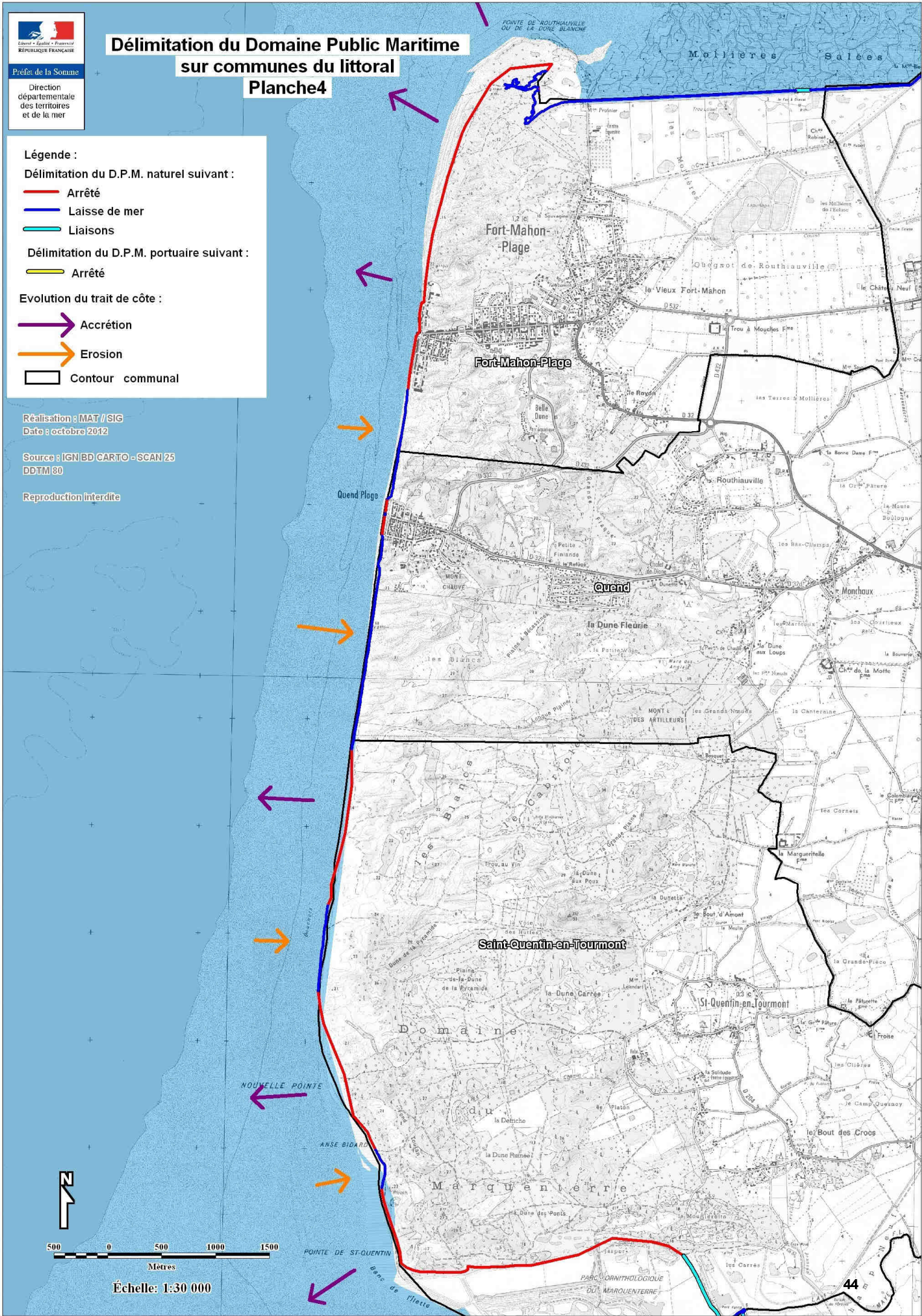
# Délimitation du Domaine Public Maritime sur communes du littoral Planche 4

- Légende :**
- Délimitation du D.P.M. naturel suivant :
- Arrêté
  - Laisse de mer
  - Liaisons
- Délimitation du D.P.M. portuaire suivant :
- Arrêté
- Evolution du trait de côte :
- ➔ Accrétion
  - ➔ Erosion
  - Contour communal

Réalisation : MAT / SIG  
 Date : octobre 2012

Source : IGN BD CARTO - SCAN 25  
 DDTM 80

Reproduction interdite



# Délimitation du Domaine Public Maritime sur communes du littoral

## Planche 5

**Légende :**

**Délimitation du D.P.M. naturel suivant :**

- Arrêté
- Laisse de mer
- Liaisons

**Délimitation du D.P.M. portuaire suivant :**

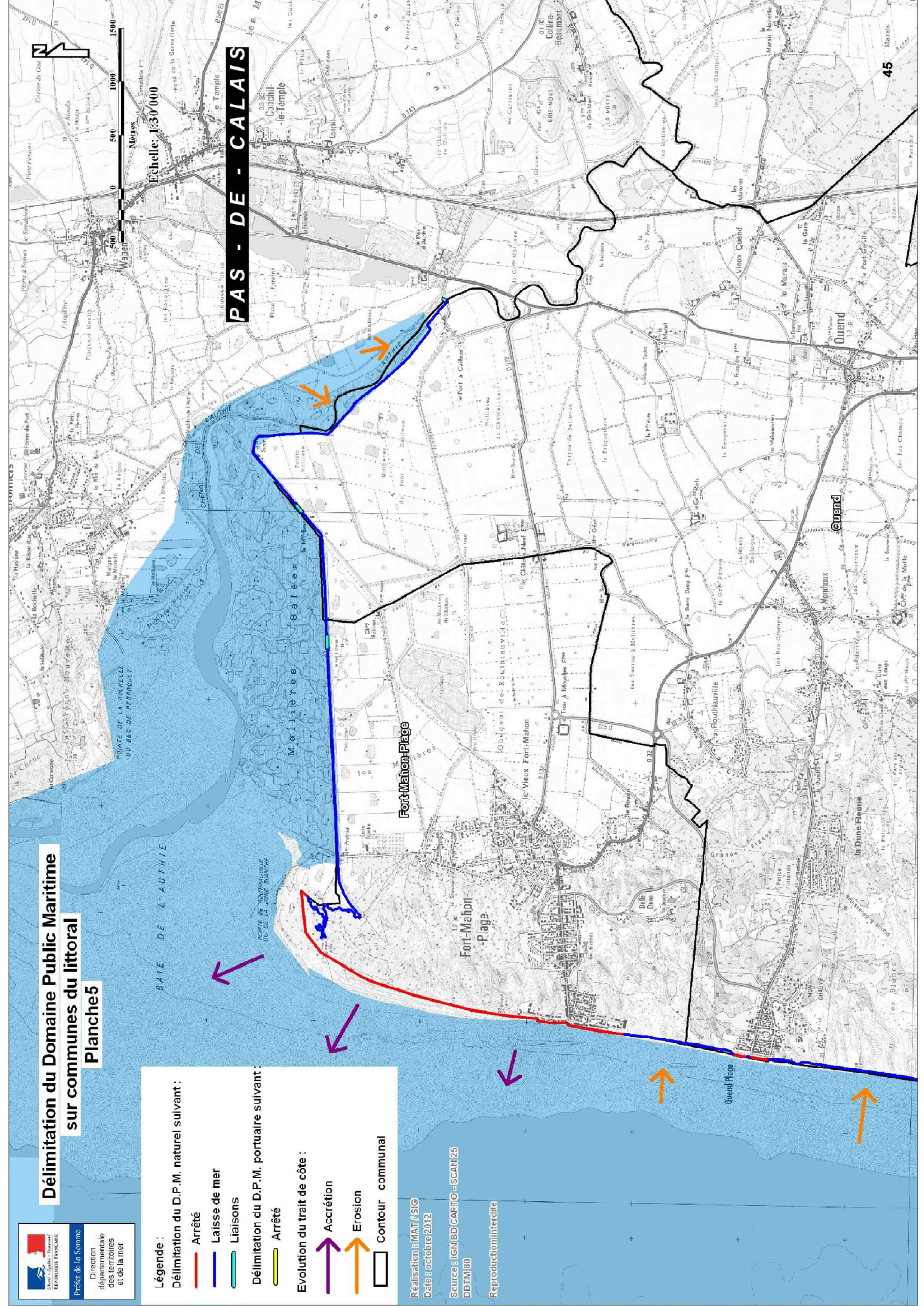
- Arrêté

**Evolution du trait de côte :**

- ↑ Accrétion
- ↑ Erosion
- Contour communal

Réalisation : IMAT / SIG  
Date : octobre 2012  
Source : IGN BD CARTEO - SCAN 25  
DDTM 80









Reproduction interdite



# Risques et digues

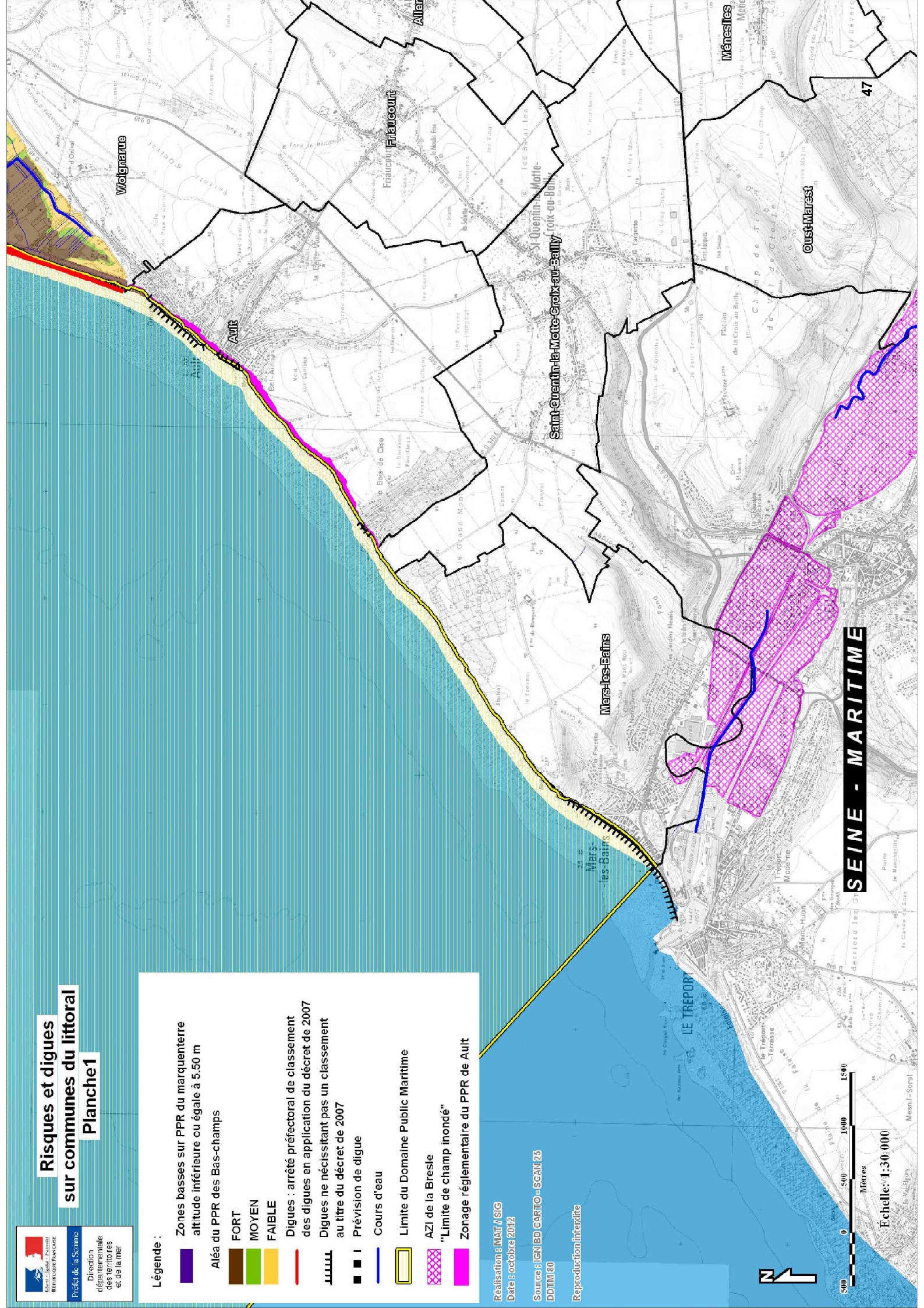
# Risques et digues sur communes du littoral Planche 1

**Légende :**

-  Zones basses sur PPR du marqueterre altitude inférieure ou égale à 5.50 m
-  Aléa du PPR des Bas-champs
-  FORT
-  MOYEN
-  FAIBLE
-  Digues : arrêté préfectoral de classement des digues en application du décret de 2007
-  Digues ne nécessitant pas un classement au titre du décret de 2007
-  Prévision de digue
-  Cours d'eau
-  Limite du Domaine Public Maritime
-  AZI de la Bresle
-  "Limite de champ inondé"
-  Zonage réglementaire du PPR de Auit

Réalisation : IMAT / SIS  
Date : octobre 2012  
Source : IGN BD CARTO - SCAN 25  
DDTM 80

Reproduction interdite



**SEINE - MARITIME**

# Risques et digues sur communes du littoral

## Planche 2

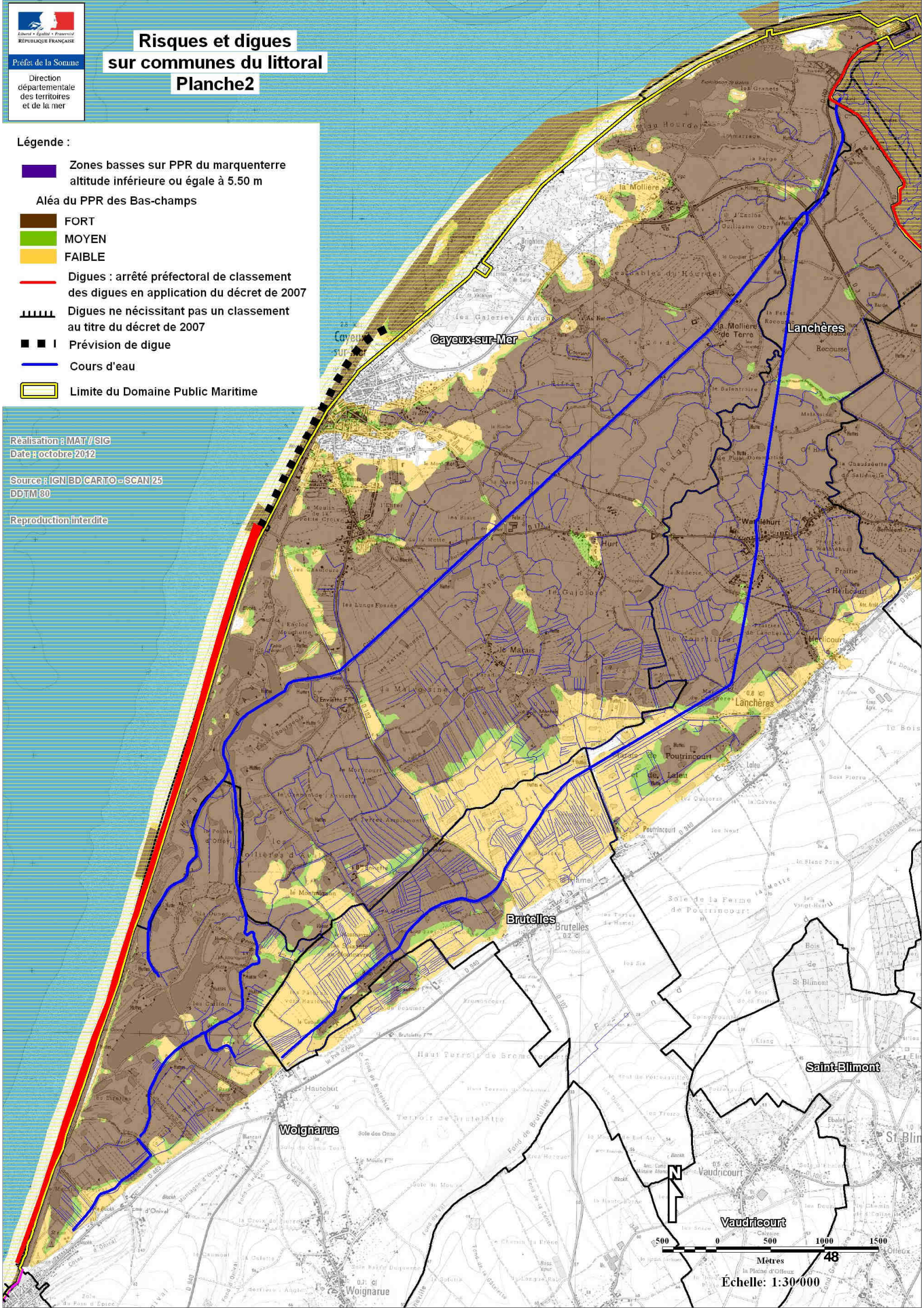
### Légende :

- Zones basses sur PPR du marquenterre altitude inférieure ou égale à 5.50 m
- Aléa du PPR des Bas-champs**
- FORT
- MOYEN
- FAIBLE
- Digues : arrêté préfectoral de classement des digues en application du décret de 2007
- Digues ne nécessitant pas un classement au titre du décret de 2007
- Prévission de digue
- Cours d'eau
- Limite du Domaine Public Maritime

Réalisation : MAT // SIG  
Date : octobre 2012

Source : IGN BD CARTO - SCAN 25  
DDTM 80

Reproduction interdite



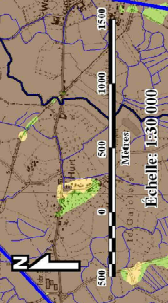
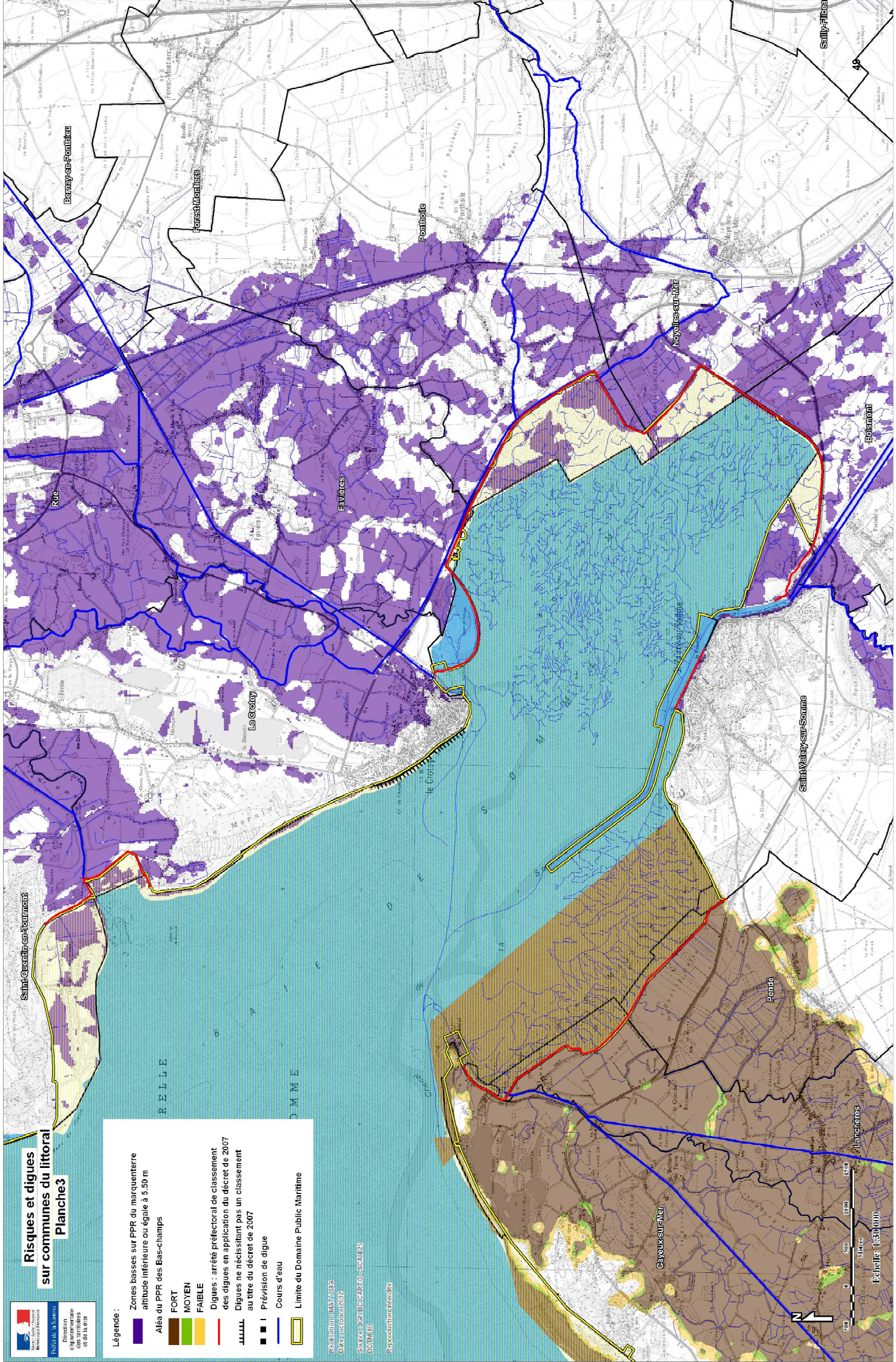
## Risques et digues sur communes du littoral

### Planche 3

**Légende :**

- Zones basses sur PPR du marquetterie altitude inférieure ou égale à 5,50 m
- Aléa du PPR des Bas-champs
- FORT
- MOYEN
- FAIBLE
- Digues : arrêté préfectoral de classement des digues en application du décret de 2007
- Digues ne nécessitant pas un classement au titre du décret de 2007
- Prévision de digue
- Cours d'eau
- Limite du Domaine Public Maritime

RAN (Système MAT / SIG)  
 Date : 1 octobre 2012  
 Sources : IGN BD CARTO - SCAN 24  
 DDTM 01  
 Reproduction interdite



# Risques et digues sur communes du littoral Planche4

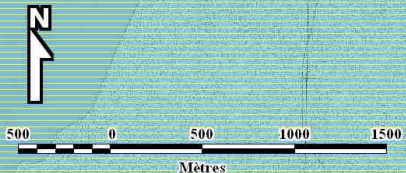
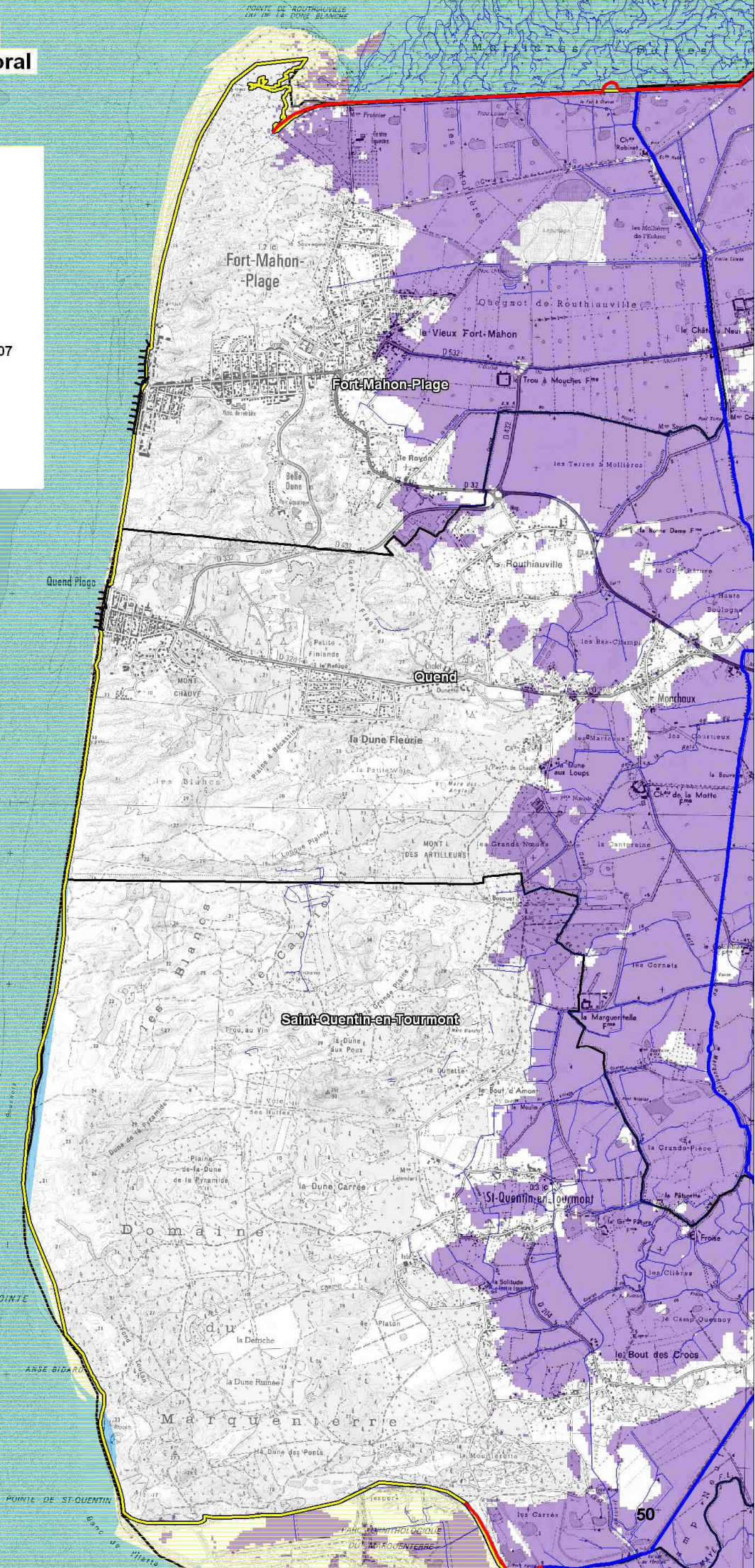
## Légende :

- Zones basses sur PPR du marquenterre altitude inférieure ou égale à 5.50 m
- Aléa du PPR des Bas-champs**
  - FORT
  - MOYEN
  - FAIBLE
- Digues : arrêté préfectoral de classement des digues en application du décret de 2007
- Digues ne nécessitant pas un classement au titre du décret de 2007
- Prévission de digue
- Cours d'eau
- Limite du Domaine Public Maritime

Réalisation : MAT / SIG  
Date : octobre 2012

Source : IGN BD CARTO - SCAN 25  
DDTM 80













Reproduction interdite



Échelle: 1:30 000

# Risques et digues sur communes du littoral Planches

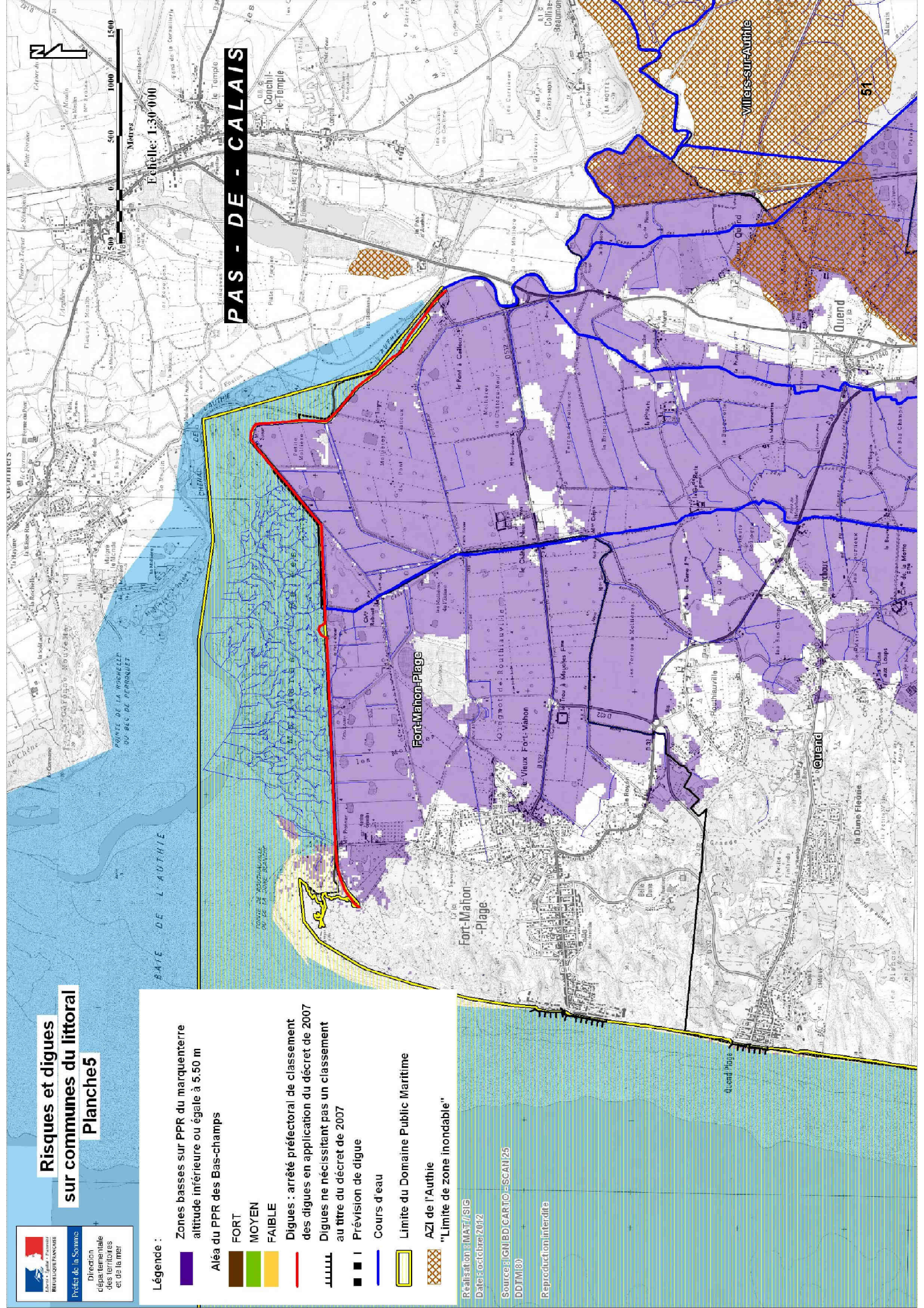
## Légende :

-  Zones basses sur PPR du marquerterre altitude inférieure ou égale à 5.50 m
-  Aléa du PPR des Bas-champs
-  FORT
-  MOYEN
-  FAIBLE
-  Digues : arrêté préfectoral de classement des digues en application du décret de 2007
-  Digues ne nécessitant pas un classement au titre du décret de 2007
-  Prévision de digue
-  Cours d'eau
-  Limite du Domaine Public Maritime
-  AZI de l'Authie
-  "Limite de zone inondable"

Echelle: 1:30'000



# PAS - DE - CALAIS

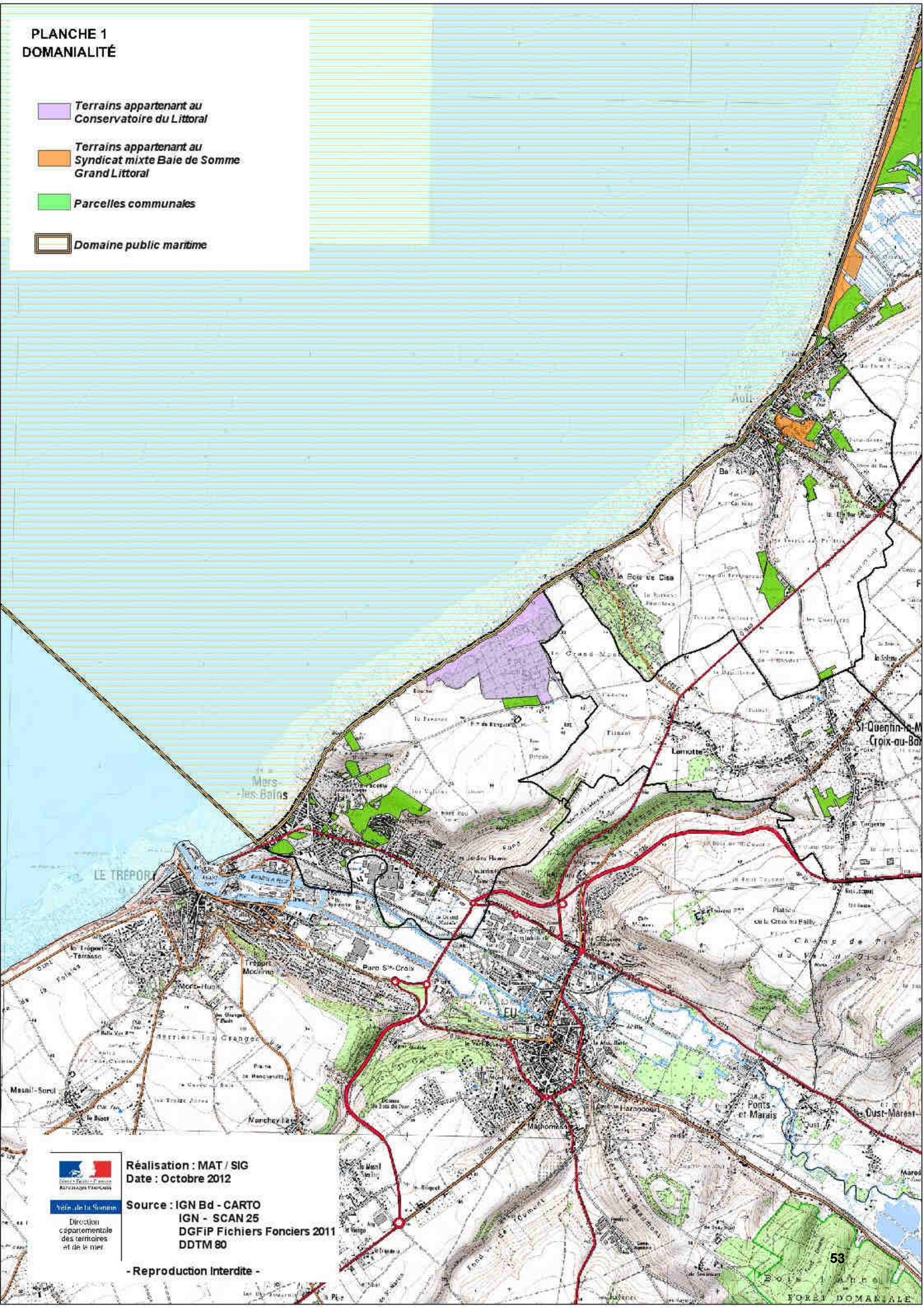




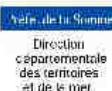
# Domianialité

**PLANCHE 1  
DOMANIALITÉ**

-  Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral
-  Terrains appartenant au Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral
-  Parcelles communales
-  Domaine public maritime



Réalisation : MAT / SIG  
Date : Octobre 2012

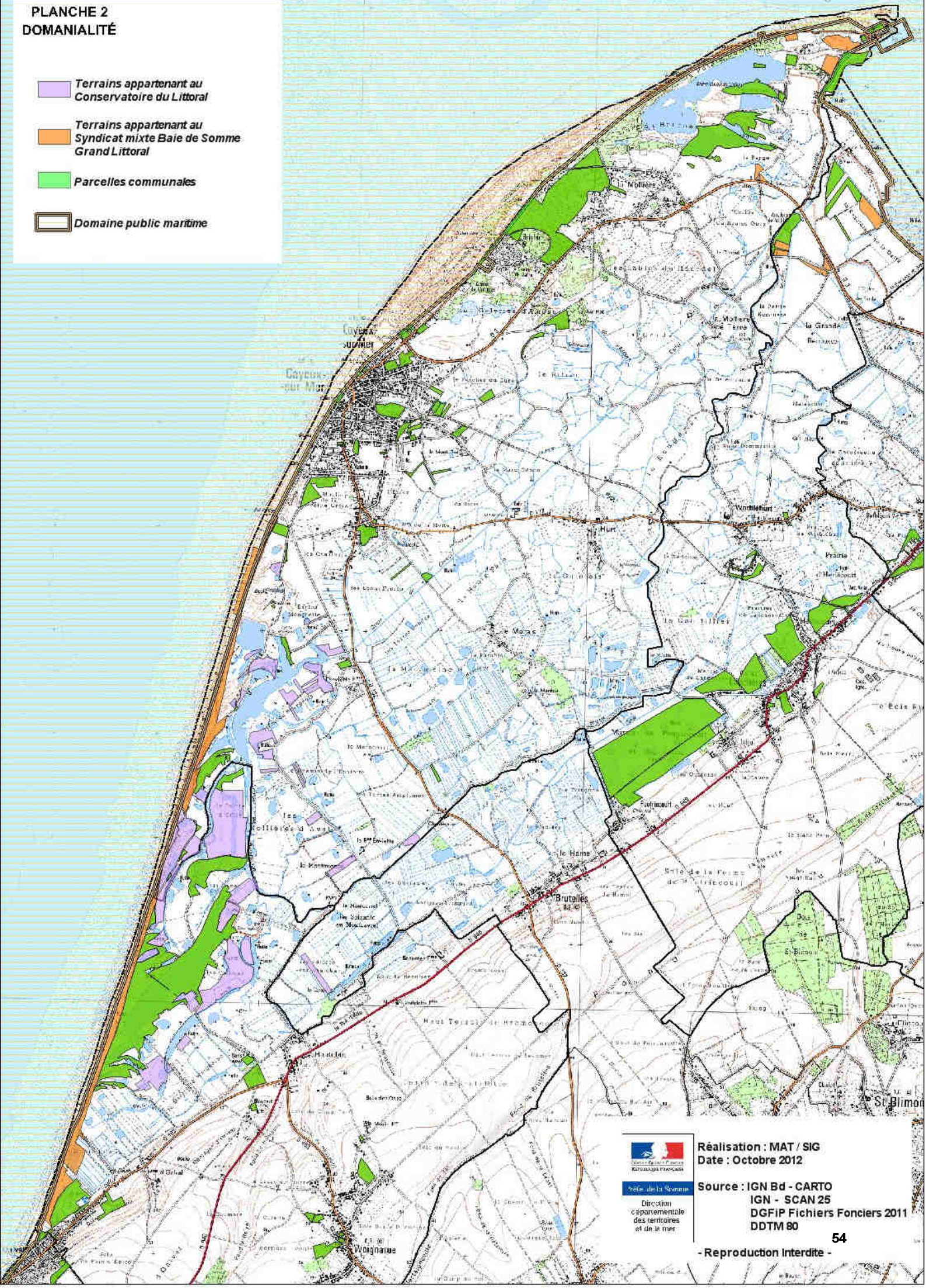


Source : IGN Bd - CARTO  
IGN - SCAN 25  
DGFIP Fichiers Fonciers 2011  
DDTM 80

- Reproduction Interdite -

**PLANCHE 2  
DOMANIALITÉ**

-  Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral
-  Terrains appartenant au Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral
-  Parcelles communales
-  Domaine public maritime

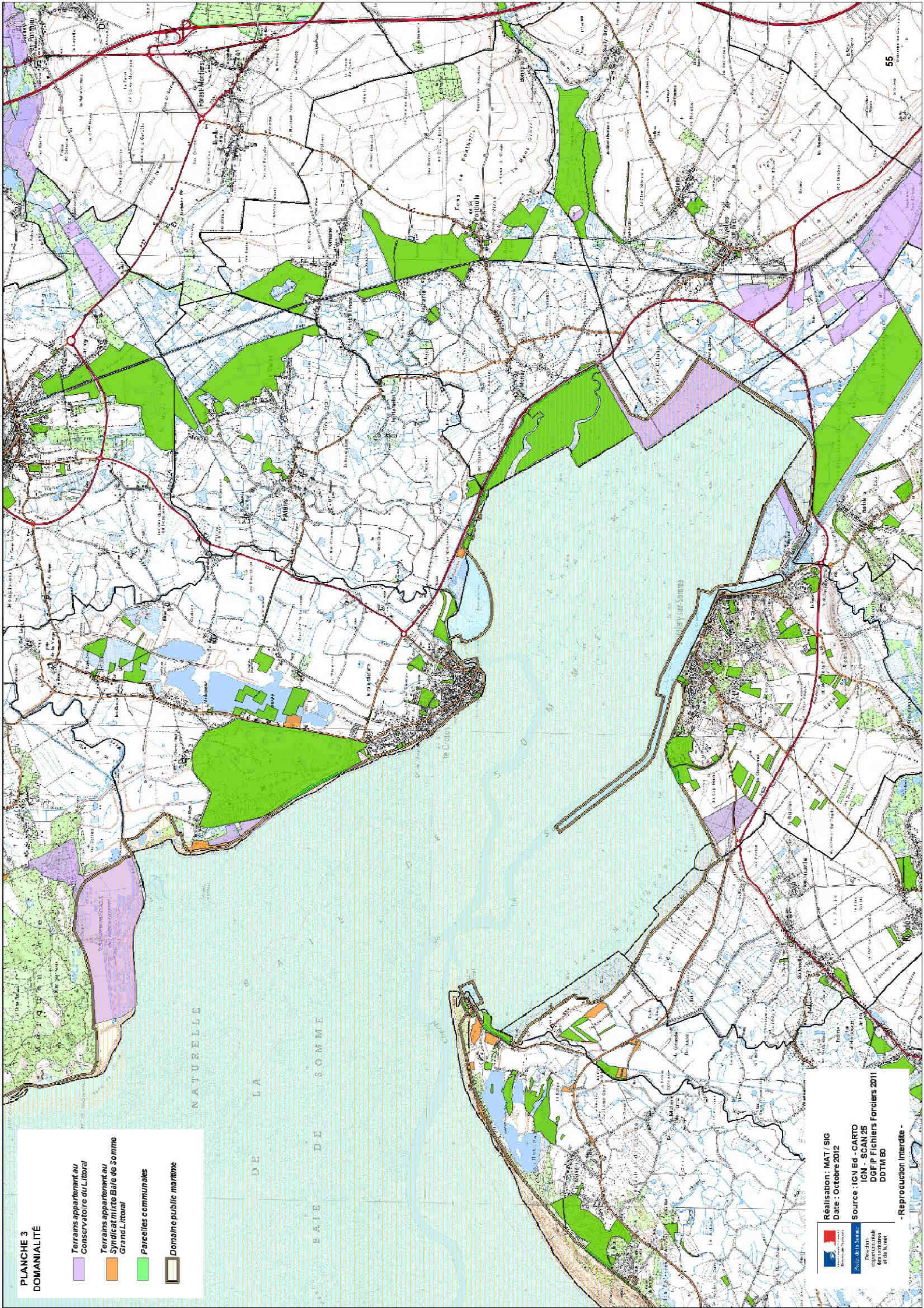


Réalisation : MAT / SIG  
Date : Octobre 2012

Source : IGN Bd - CARTO  
IGN - SCAN 25  
DGFIP Fichiers Fonciers 2011  
DDTM 80

# PLANCHE 3 DOMANIALITÉ

-  Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral
-  Terrains appartenant au Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral
-  Parcelles communales
-  Domaine public maritime



Realisation : MAT / SIG  
Date : Octobre 2012

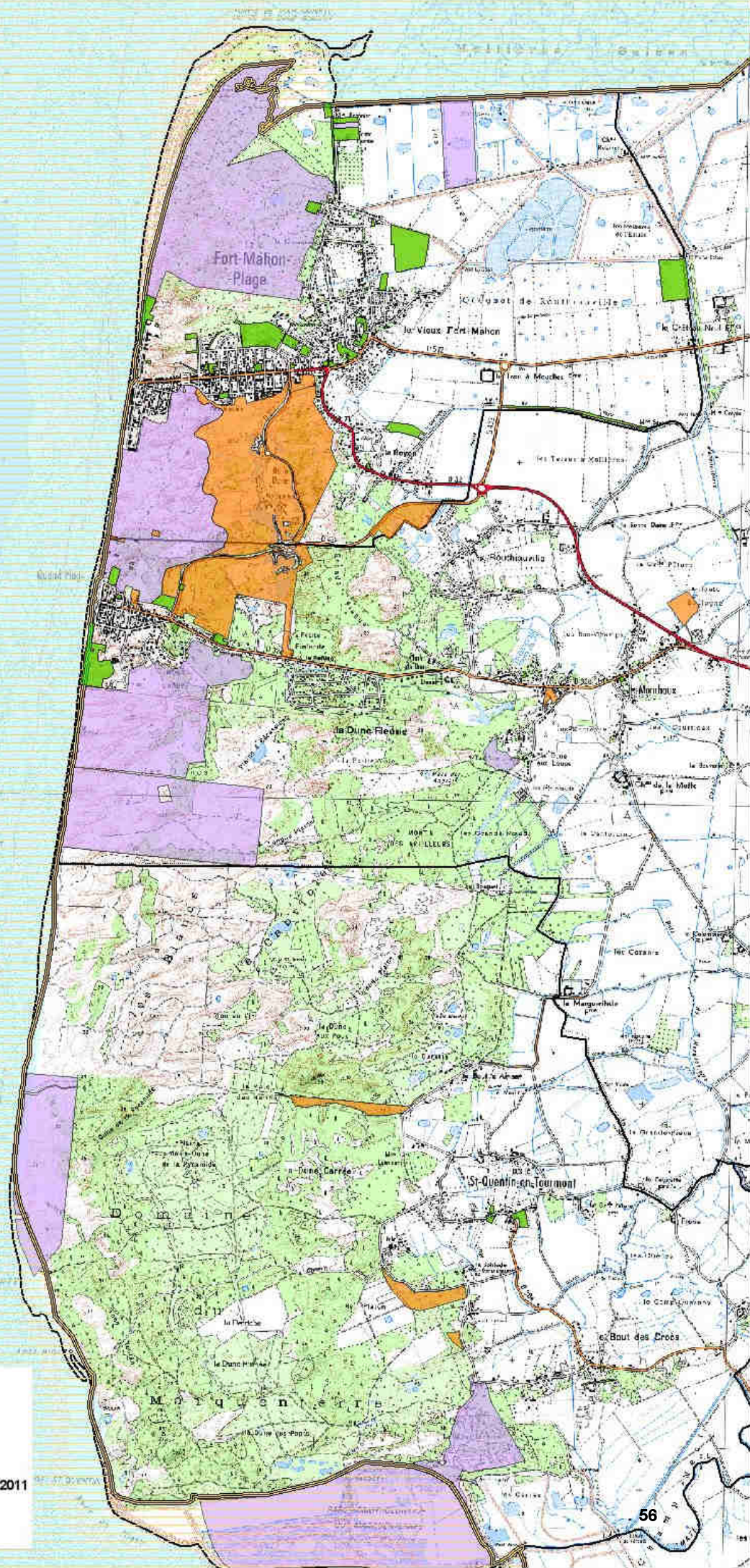
Source : IGN BD - CARTO  
IGN - SCAN25  
DGFIP Fichiers Fonciers 2011  
DDTM 80

- Reproduction interdite -



**PLANCHE 4  
DOMANIALITÉ**

-  Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral
-  Terrains appartenant au Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral
-  Parcelles communales
-  Domaine public maritime







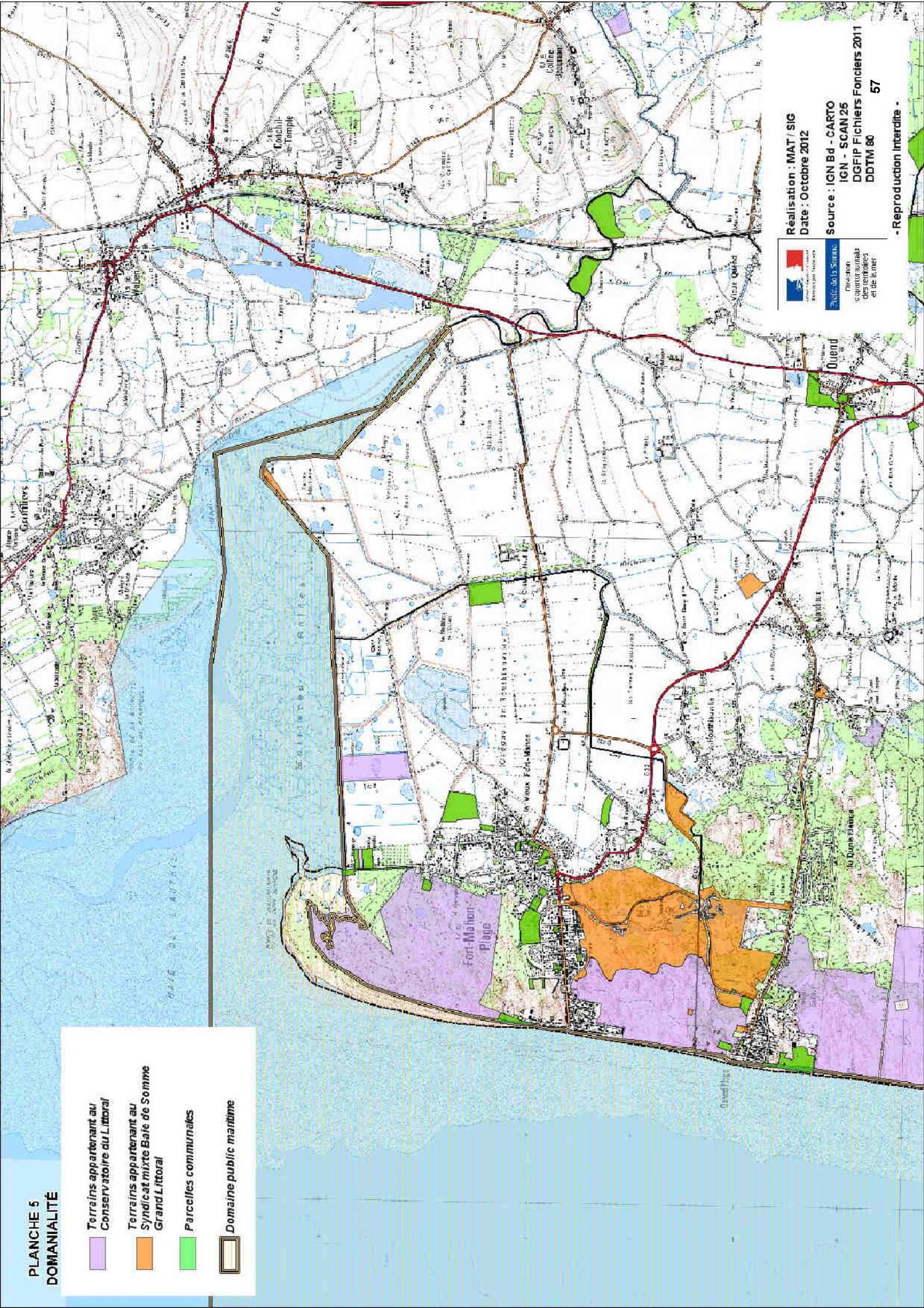
Réalisation : MAT / SIG  
Date : Octobre 2012

Source : IGN Bd - CARTO  
IGN - SCAN 25  
DGFIP Fichiers Fonciers 2011  
DDTM 80

- Reproduction Interdite -

**PLANCHE 5  
DOMANIALITÉ**

-  Terrains appartenant au Conservatoire du Littoral
-  Terrains appartenant au Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral
-  Parcelles communales
-  Domaine public maritime



Conservatoire du Littoral  
Département de la Somme

Realisation : MAT / SIG  
Date : Octobre 2012

Source : IGN Bd - CARTO  
IGN - SCAN 25  
DGFiP Fichiers Fonciers 2011  
DDTM 80

- Reproduction Interdite -